



CONTRIBUTION DU FIR AU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Les membres du Forum pour l'Investissement Responsable ont tenu à apporter leur contribution à la réflexion nationale qui se déroule dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Ils formulent ci-après des axes de réflexion qu'ils soumettent au débat.

1. Concilier l'environnement avec les deux autres piliers du développement durable

Il faut faire admettre que la politique environnementale ne doit pas être conduite au détriment des deux autres piliers du DD : l'économique et le social.

À cet effet, il conviendrait notamment d'évaluer les impacts économiques et sociaux de tout projet de réglementation en matière d'environnement et de veiller à la cohérence des politiques (en particulier fiscales) avec la compétitivité.

2. Favoriser le dialogue et la concertation entre les parties prenantes

A cette fin, il est proposé, plutôt que de créer de nouvelles instances, de renforcer les pouvoirs et le rôle du Conseil National Du Développement Durable (CNDD) et pour cela lui de donner les moyens nécessaires à son action. Cette institution, créée en 2003, regroupe un large éventail de parties prenantes. Déjà en charge du suivi de la stratégie nationale de développement durable, elle paraît tout à fait en mesure de superviser la mise en œuvre et le suivi des orientations arrêtées dans le cadre du Grenelle.

3. Renforcer le débat sur l'environnement et plus largement sur le développement durable au sein des entreprises

Le débat ne peut véritablement s'enraciner que si les dirigeants s'engagent au plus haut niveau. L'une des marques de cet engagement passe par une mobilisation accrue des Conseils d'Administration ou de Surveillance sur ces sujets. Les Conseils d'Administration ou de Surveillance ont en effet, un rôle d'exemplarité à remplir en la matière. Il est de la responsabilité des Présidents d'amener ces instances à s'impliquer davantage, par exemple :

- en créant un comité RSE dédié et/ou en spécialisant certains administrateurs sur ces questions,
- en incluant dans le rapport sur les risques présentés par le Président du CA ou du CS, une cartographie des risques ESG. Cette cartographie devra s'attacher à identifier ce type de risques - en lien avec les enjeux propres au secteur d'activité de l'entreprise, à les évaluer, et à indiquer leur mode de couverture. Le périmètre pris en compte intégrera les risques supportés par les parties prenantes de l'entreprise.

Il y a lieu par ailleurs, de conduire les entreprises à utiliser systématiquement la

présentation de leur rapport annuel devant l'assemblée générale pour engager le débat avec les actionnaires sur leur politique de développement durable.

Cette impulsion au plus haut niveau facilitera la démultiplication de la démarche DD au sein de l'entreprise et renforcera sa crédibilité vis à vis de ses collaborateurs.

4. Concevoir des dispositifs destinés à renforcer la prise en compte du développement durable dans la gestion quotidienne des entreprises :

- systématiser le recours aux audits sociaux et environnementaux et faire en sorte qu'ils soient renouvelés périodiquement. Pour les PME, des dispositifs adaptés devront être étudiés, ainsi que des mesures d'incitation (sous la forme, par exemple, de subventions) et de soutien. A cet égard, les experts comptables peuvent jouer un rôle de prescripteur.
- amener les entreprises à publier systématiquement le résultat de ces audits.
- faire en sorte que les impacts sociaux et environnementaux soient correctement identifiés dans les comptes des entreprises, notamment en matière de provisions. Il est important qu'en parallèle un effort équivalent soit effectué pour mettre à niveau la comptabilité nationale.

5. Systématiser la formation à l'environnement et plus largement au développement durable dans le cadre de l'éducation nationale et au niveau des entreprises

- concernant l'éducation nationale, la formation/sensibilisation doit être déclinée à tous les niveaux de la chaîne éducative : primaire, secondaire et universitaire.

Concernant le primaire et le secondaire, le contenu des programmes doit être élaboré de façon concertée avec les parties prenantes concernées, de même que la formation des formateurs. A cet effet, la coopération avec les entreprises devra être renforcée.

Concernant l'enseignement supérieur, plutôt que de multiplier les formations exclusivement dédiées au développement durable, qui offrent peu de débouchés, il convient de systématiser l'introduction de modules spécifiques dans les filières et programmes d'enseignement proposés par les universités et les écoles.

- s'agissant des entreprises, il y a lieu de les amener à renforcer la part consacrée à la formation des collaborateurs au développement durable :
 - formation continue : fixation d'un volume minimum d'heures de formation dédiées à ce thème,
 - mis en place d'un reporting spécifique.

6. Faire en sorte que les acteurs concernés de la place de Paris engagent dans la durée une campagne de promotion en faveur de l'ISR

L'ISR apparaît, en effet, comme un excellent levier pour changer le regard que portent nos concitoyens sur le monde de l'entreprise, en montrant notamment

que celui-ci ne cherche pas uniquement à satisfaire les actionnaires, mais qu'il a également des préoccupations de long terme.

7. Dégager des moyens pour assurer le développement de l'ISR

- utiliser le canal de l'épargne salariale (et à cet effet, former les organisations syndicales), de l'épargne retraite, de l'assurance vie,
- encourager la démarche RSE au sein des entreprises mid et small caps cotées et non cotées de manière à attirer vers elles davantage d'investisseurs socialement responsables,
- instaurer un système de bonus/malus, sur le modèle des certificats d'économie d'énergie, articulé sur le volume de placements ISR réalisé par les acteurs financiers.

8. Transposer dans les pays en développement les pratiques déployées en France.

La politique et les démarches menées en France en matière d'environnement et plus largement de DD doivent trouver leur prolongement vis-à-vis des pays en développement, soit par le biais des accords de coopération noués par les pouvoirs publics français avec ces pays, soit grâce à l'action des entreprises dans le cadre de leurs relations avec leurs fournisseurs locaux ou au travers de leurs implantations sur place.
